



SAISON 2026/2027

S'ASSOCIER EST UNE FORCE

Guide de l'affiliation et des services aux associations UFOLEP



SOMMAIRE

<u>Contact du service d'affiliations</u>	3
<u>Ce qui change en 2026-2027 : Ligu'Asso</u>	4
<u>L'UFOLEP 44</u>	5
<u>La Ligue de l'enseignement</u>	6
<u>L'affiliation de votre association : suivez les étapes</u>	9
<u>Les types d'affiliation et tarifs 2026/2027</u>	10
<u>Les tarifs des licences UFOLEP 44</u>	11
<u>Le Fonctionnement pour les prises de licence</u>	12
<u>La Liste des activités UFOLEP</u>	14
<u>Les tarifs adhésions culturelles</u>	16
<u>Engagement zéro papier</u>	16
<u>Le règlement des factures</u>	17
<u>La gestion des documents</u>	17
<u>Le réseau : une ressource pour toutes et tous</u>	17
<u>La liste des activités culturelles</u>	18
<u>Note spécifique code du sport</u>	20
<u>Assurance</u>	21
<u>Votre accompagnement UFOLEP 44</u>	23
<u>Le multisport à l'UFOLEP 44</u>	24
<u>Sport Santé Société</u>	25
<u>Les Maisons Sport Santé</u>	26
<u>Votre accompagnement Ligue</u>	27
<u>Procédure d'affiliations et adhésions à l'USEP</u>	33

CONTACT DU SERVICE D’AFFILIATIONS



Pour une meilleure compréhension des procédures, nous vous invitons à contacter le service Affiliations :

affiliations@laligue44.org

02.51.86.33.34 (Élise – UFOLEP et service Affiliation Ligue)

02.51.86.33.09 (Marie-Anne – Vie Associative)

RETENEZ LES DATES

Visio Ligu’Asso

>> jeudi 27 août à 12h30

Réunion de rentrée des assos

>> jeudi 10 septembre à 19h
au 2A rue de Madrid à Nantes

Assemblée Générale FAL 44 et UFOLEP 44

>> samedi 14 novembre à
Prefailles

Pour suivre l’actualité de
l’UFOLEP 44

www.ufolep44.com

et de la Ligue de
l’enseignement – FAL 44 :

www.laligue44.org





CE QUI CHANGE POUR LA SAISON 2026/2027 : LA PLATEFORME D’AFFILIATIONS ET D’ADHÉSIONS LIGU’ASSO

Depuis le début de l’année 2026, une nouvelle plateforme, mise en place par la Ligue Nationale, a remplacé Affiligue pour la gestion des affiliations et des adhésions. Après une phase de test du côté de la fédération, l’accès aux associations a été ouvert en mai avec la mise en place de tutoriels, de temps d’échanges en visioconférence et en présentiel afin d’accompagner ce changement.

Une playlist entièrement composée de tutoriels pour aider les associations à utiliser la plateforme a été mise en place sur notre chaîne Youtube. N’hésitez pas à la consulter.

Contact des interlocutrices Ligu’Asso à la FAL 44 et à l’UFOLEP 44 :

- affiliations@laligue44.org
- **Pour les questions sport Ufolep**, Élise Tessier : etessier@ufolep.org - 02 51 86 33 34
- **Pour les questions socio-culturelles**, Marie-Anne Maury : mamaury@laligue44.org - 02 51 86 33 09



Scannez ce QR code pour accéder à Ligu’Asso

ligu’asso



Scannez ce QR code pour visionner les tutoriels d’aide à l’utilisation

LES POINTS IMPORTANTS

L’accès à Ligu’Asso est individualisé. Vous n’avez plus la possibilité de vous connecter avec le numéro d’affiliation. Vous avez plusieurs types de profils :

	Président.e	Trésorier-ère	Correspondant.e Ligu’Asso	Gestionnaire web	Responsable de section
Nom de profil sur Ligu’Asso	Président.e	Gestionnaire association	Correspondant.e	Gestionnaire web de l’association	
Droits	Renouvellement affiliation, gestion affiliation et des adhésions, extractions et comptabilité	Gestion affiliation et des adhésions, extractions et comptabilité	Gestion affiliation et des adhésions, extractions Contact avec la fédération	Gestion des adhésions	Gestion des adhésions de sa section uniquement

Vous avez la possibilité de créer un accès gestionnaire web pour les référent-es de section.

- Numéro de licence : les numéros de licences sont conservés pour les anciens adhérents.es : 044_ Un numéro commençant par les initiales de la personne sera créé pour les nouveaux licencié-es
- Les règles de saisie restent les mêmes sauf pour le tiret pour les prénoms. Il faut continuer de tout saisir en majuscules.
- Les fonctionnalités sont encore en cours de développement pour les extractions, le mailling aux adhérent-es et l’agenda. Un profil ligu’asso Secrétaire est aussi en cours de paramétrage.

POINT DE VIGILANCE POUR LE RENOUVELLEMENT D’AFFILIATION

- Se connecter avec un profil GESTIONNAIRE DE L’ASSOCIATION
- Vérifier les contacts gestionnaires de l’association notamment les adresses mail.
- Vérifier l’adresse postale et adresse mail de facturation
- Vérifier la liste des sections d’activités
- Tout relire et appliquer les modifications nécessaires pour bien commencer la nouvelle saison

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement – FAL 44 milite pour une République démocratique, laïque et sociale, par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique. L'éducation est la grande cause de la Ligue de l'enseignement, la laïcité est son combat, la démocratie son idéal.

S'engager à la Ligue, c'est :

- Faire le choix d'une planète vivable.
- Apprendre par et avec les autres.
- Faire vivre la convivialité et la fraternité.
- Construire la solidarité et lutter contre les inégalités.
- Prendre sa part d'une démocratie qui implique les citoyen·nes.

La Ligue de l'enseignement – FAL 44 est convaincue que la vie associative ne constitue pas une fin en soi, mais est un moyen, celui de permettre aux citoyen·nes d'agir de façon responsable et solidaire, pour une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire.

Elle est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle permet l'accès des jeunes à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des hommes et des femmes.

ETRE AFFILIÉE L'UFOLEP ET À LA FAL 44

PORTER ET RELAYER LES VALEURS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :

- Comprendre les mutations de notre époque.
- Contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser.
- Promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale.
- S'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète.
- Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du «vivre ensemble».



S'affilier à la FAL44 c'est se fédérer pour pouvoir porter et défendre collectivement ces valeurs

BÉNÉFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS À LA VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRATIVE

- Un accompagnement au projet et au fonctionnement associatif, tout au long de la vie de l'association.
- Un appui au développement de nouvelles activités.
- Un accompagnement à la fonction employeur.
- Un accompagnement à la gestion financière.
- Des formations pour les bénévoles et responsables associatifs.
- Des formations et accompagnements sur la laïcité, la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles.
- Une mise en réseau des associations et l'accompagnement sur des projets forts de sens.
- Un appui aux jeunes en projets.
- Un appui au développement de projets éducatifs.
- Un accord avec la SACEM.

PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE :

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires.
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations
- Des formations des délégué·es élèves.

MAIS AUSSI ...

- Des tarifs préférentiels sur les séjours, réservations vacances et formations

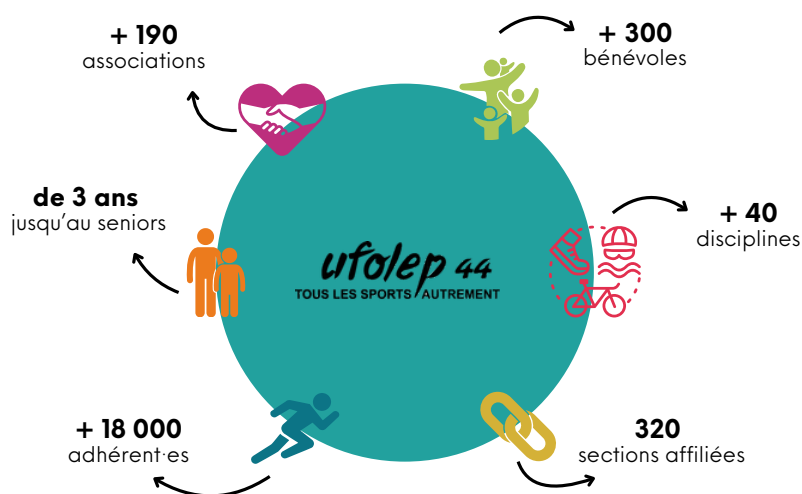
LA 1ERE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTISPORTS DE FRANCE !

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), fédération sportive de la Ligue de l'Enseignement a été créée en 1928. Elle prône « tous les sports autrement » et a pour vocation de faire du sport un outil d'éducation pour toutes et tous. Elle est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et est membre du Comité National Olympique Sportif (CNOSF).

Elle entend œuvrer à la formation d'un·e citoyen·ne

sportif·ve et d'un·e sportif·ve pleinement citoyen·ne :

- En contribuant à l'épanouissement physique et intellectuel de chacun·e en jouant son rôle éducatif.
- En offrant la possibilité de pratiquer des activités sportives plus diverses.
- En accueillant les différentes population, dans le respect de ses diversités, sans exclusion.
- En mettant le sport au service de l'Homme, comme moyen d'éducation, de culture, de santé et d'épanouissement.



NOS PRIORITÉS

- Multisport** : diversifier et développer de nouvelles offres de pratiques.
- Vie associative** : fédérer et accompagner nos associations.
- Vie sportive** : rassembler nos associations autour d'une pratique sportive en loisirs et/ou en compétition.
- Sport santé** : pour faciliter la pratique d'une activité physique régulière.
- Egalité Intégrité** : lutter contre les violences, incivilités et discriminations.
- Recherche et développement** : faciliter le développement de nouveaux modes de fonctionnement au sein de nos associations.
- Territoires prioritaires** : rendre accessible le sport pour tous les publics.

NOUS CONTACTER

2A rue de Madrid
BP 74107
44041 NANTES

02 51 86 33 34
cd.44@ufolep.org



Pour suivre l'actualité de l'UFOLEP 44 :

www.ufolep44.com



PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE :

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires.
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations
- Des formations des délégué-es élèves.



BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS SPORTIVES GRACE À L'UFOLEP ET L'USEP

- L'organisation de manifestations sportives.
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeant-es, animateur-rices, officiel-les...).
- La réalisation et diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités.
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (organisation de manifestations, montage de dossiers de subventions...).
- Prêt de matériels (sono, talkie, stand parapluie...).
- Un soutien financier ou aide matérielle pour les projets spécifiques.



BÉNÉFICIER D'OFFRES SPÉCIFIQUES SUR DES SÉJOURS VACANCES ET ÉTABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44

- Des tarifs préférentiels sur certaines périodes et séjours.
- Des possibilités de formations BAFA

BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR :

- Des formations PSC.
- Des formations qualifiantes.
- Des événements spécifiques (ex : sportifs).



UN PARTENAIRE D'ASSURANCE : LA MAIF

Vous ne pouvez plus passer par l'APAC pour assurer vos adhérent-es, vos activités, votre matériel... Depuis la saison 2025/2026 il n'y a donc plus de coût d'assurance inclus dans la carte Ligue **pour les activités socio-culturelles uniquement.** En revanche les licences Ufolep incluent une assurance par le biais de March et les licences Usep incluent une assurance par le biais de la Maif).

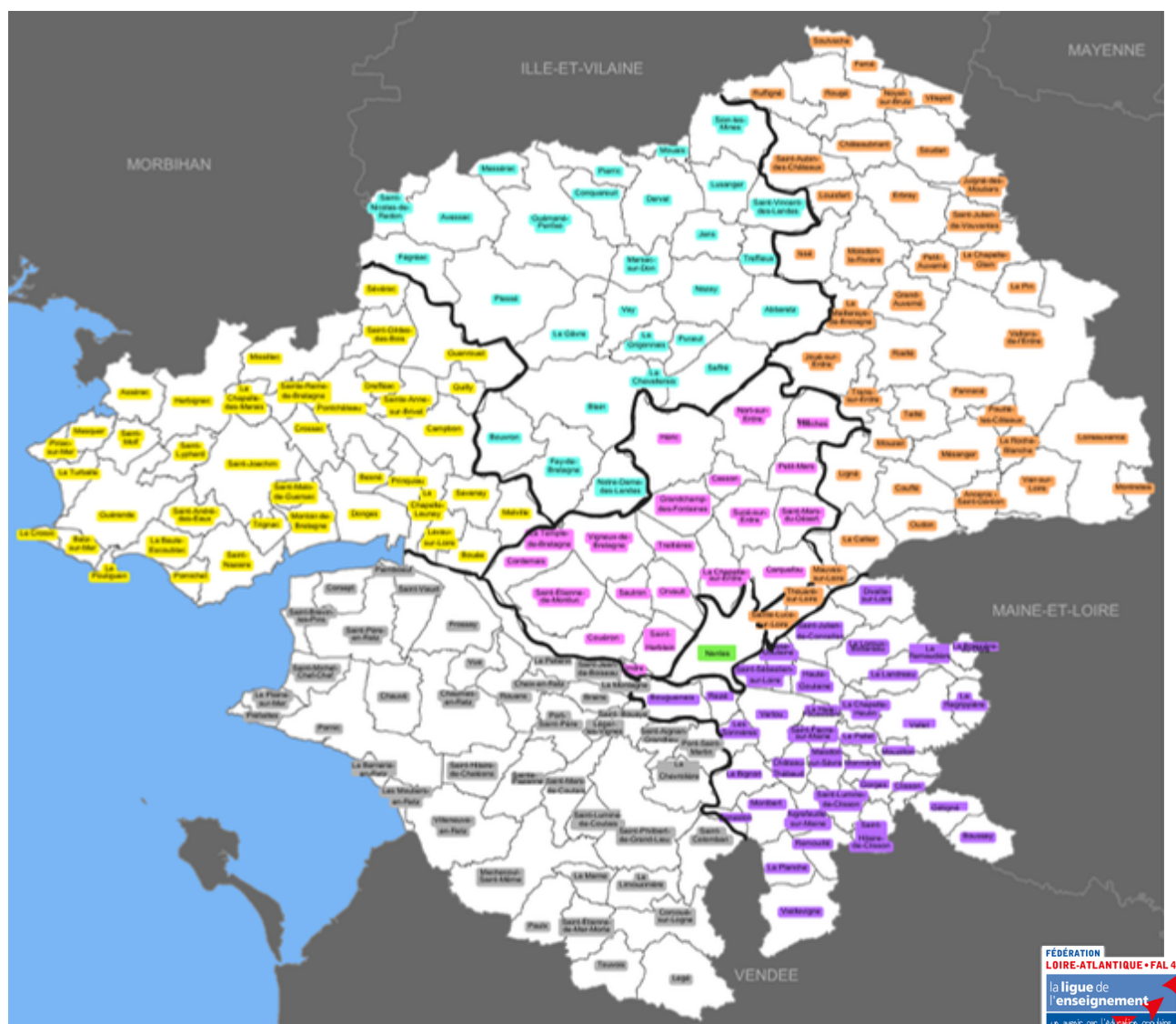
Un partenariat national, appelé indicateur d'affaires, a tout de même été signé avec la MAIF mais qui ne vous engage en aucun cas. Vous restez libres de choisir l'assureur qui vous convient le mieux.

En tant que 1er assureur des associations, MAIF vous protège et vous accompagne dans votre quotidien de dirigeant-es grâce à son contrat d'assurance multirisque. À travers un seul contrat, vous protégez votre association, vos membres, vos biens et vos activités. De quoi vous consacrer pleinement à votre développement !

Prenez contact avec un-e conseiller-ère au 09 78 97 98 99 (prix d'un appel local) en précisant que votre association est affiliée à la Ligue de l'enseignement.



VOTRE RÉFÉRENT·E DE SECTEUR LIGUE



LES 7 SECTEURS DE LA FAL 44 POUR LES DEMANDES SUR LA VIE ASSOCIATIVE ET LES ACTIVITÉS CULTURELLES

Secteur 1

Référente : Louise BOUGOT
Administrateur : Roger MOREAU
02 72 00 42 66 – lbougot@laligue44.org

Secteur 2

Référente : Louise BOUGOT
Administrateur : Maurice BERTHAU /
Michel DACULSI
02 72 00 42 66 – lbougot@laligue44.org

Secteur 3

Référente : Damien TESSIER
Administrateur : Jean-Pierre HAMON
02 51 86 33 25 – dtessier@laligue44.org

Secteur 4

Référente : Nicolas JEGO
Administrateur : Gilles CAVÉ
02 72 00 42 64 – njego@laligue44.org

Secteur 5

Référente : Sofia BENCHERIF
Administrateur : Yves POUZAIN
02 51 86 13 91 – sbencherif@laligue44.org

Secteur 6

Référente : Damien TESSIER
Administrateur : Isabelle DECOURTY /
Virginie VION
02 51 86 33 25 – dtessier@laligue44.org

Secteur 7

Référente : Hortense VOLLAIRE
Administrateur : Sophie GORON
02 51 86 33 22 – hvollaire@laligue44.org

Pour joindre le service Vie Associative :
02 51 86 33 09
animationreseau@laligue44.org
www.laligue44.org

L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ÉTAPES

JE RENOUVELLE MON AFFILIATION

-  1. JE RÈGLE LES FACTURES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE
- 
-  2. JE ME CONNECTE SUR MON PROFIL ASSOCIATIF LIGU'ASSO ET JE DÉMARRE LA PROCÉDURE DE RÉAFFILIATION
- 
-  3. JE VÉRIFIE LES INFORMATIONS DE MON ASSOCIATION ET LES MODIFIE SI BESOIN
- 
-  4. LE LA REPRÉSENTANT·E LÉGALE SIGNE LE FORMULAIRE D'AFFILIATION AVEC LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE OU SUR LE SCAN DU DOCUMENT
- 
-  5. JE FAIS MES DEMANDES DE CARTES ET DE LICENCES ET JE LES TRANSMETS À LA FÉDÉRATION
- 
-  6. SI JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS, JE CONSULTE LES TUTOS LIGU'ASSO OU JE CONTACTE LE SERVICE AFFILIATIONS
- 
-  7. LA FÉDÉRATION M'ADRESSE MA FACTURE D'AFFILIATION PAR MAIL ET LES LICENCES UFOLEP SONT ENVOYÉES PAR COURRIER

JE SUIS UNE NOUVELLE ASSOCIATION

-  1. MON AFFILIATION A ÉTÉ VALIDÉE PAR LE CA OU LE BUREAU DE LA FAL 44 / UFOLEP 44 / USEP 44
- 
-  2. JE COMPLÈTE, JE RENSEIGNE TOUTES LES INFORMATIONS ET SIGNE LE FORMULAIRE D'AFFILIATION
- 
-  3. J'ENVOIE LE FORMULAIRE D'AFFILIATION SIGNÉ PAR MAIL
- 
-  4. LE SERVICE AFFILIATIONS TRAITE MA DEMANDE ET M'ENVOIE MES IDENTIFIANTS POUR L'UTILISATION DU SITE LIGU'ASSO
- 
-  5. JE PEUX ACCÉDER À MON ESPACE LIGU'ASSO. JE CONSULTE LES TUTOS LIGU'ASSO POUR M'AIDER À SAISIR MES ADHÉRENT·ES ET LEURS ACTIVITÉS
- 
-  6. JE TRANSMETS MES DEMANDES DE LICENCES ET DE CARTES À LA FÉDÉRATION
- 
-  7. LA FÉDÉRATION M'ADRESSE MA FACTURE D'AFFILIATION PAR MAIL ET LES LICENCES UFOLEP SONT ENVOYÉES PAR COURRIER

LES TYPES D’AFFILIATION 2026/2027

ASSOCIATION						
Type d’affiliation		Tarif	Contrat d’assurance fédéral MARSH			
UFOLEP BASE Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents-es		188,85 €	Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP (licence) et sont couverts par le contrat en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident. Le contrat comporte l’assurance des locaux temporaires. Détails du tarif : Ligue de l’enseignement nationale et FAL 44 : 84,35 €, UFOLEP : 52€, UFOLEP 44 : 52€, Assurance : 0€			
UFOLEP JUNIOR Junior association		0 €	Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP et sont couverts par le contrat en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident. Le contrat comporte l’assurance des locaux temporaires.			
UFOLEP PLUS Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents-es		239,35 €	Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP (licence) et sont couverts par le contrat en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident. Le contrat comporte l’assurance des locaux temporaires. PLUS : Le contrat fédéral couvre jusqu’à 300 participants.es à des événements de loisirs avec des non-licenciés.ées (Opération découverte / Evènements) L’association devra transmettre la liste des participants.es à la fédération afin de délivrer des TIPO (Titre de Participation Occasionnelle) Détails du tarif : Ligue de l’enseignement nationale et FAL 44 : 84,35 €, UFOLEP : 52,50 €, UFOLEP 44 : 52 €, Assurance : 50 €			
UFOLEP PRO Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents-es		selon CA 2025 :	Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP (licence) et sont couverts par le contrat en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident. Le contrat comporte l’assurance des locaux temporaires. PLUS : Le contrat fédéral couvre plus de 300 participants.es à des événements de loisirs avec des non-licenciés.ées (Opération découverte / Evènements) L’association devra transmettre la liste des participants.es à la fédération afin de délivrer des TIPO (Titre de Participation Occasionnelle)* Détails du tarif : Ligue de l’enseignement nationale et FAL 44 : 84,35 €, UFOLEP : 52€, UFOLEP 44 : 52€ + part assurance *Assurance selon CA 2024 (toutes recettes comprises) :			
PRO 1 CA moins de 100 000 €	PRO 2 CA entre 100 000€ et 500 000€	PRO 3 CA entre 250 000€ et 500 000€	PRO 4 CA entre 500 000€ et 750 000€	PRO 5 CA entre 750 000€ et 1 000 000€	PRO 6 CA entre 1 000 000€ et 2 000 000€	PRO 7 CA plus de 2 000 000€
340,15 €	691,15 €	1191,15 €	1691,15€	3191,15€	4191,15€	5191,15€
STRUCTURE NON ASSOCIATIVE						
UFOLEP BASE Etablissements scolaires, collectivités, services publics, entreprises, coopératives ESS...		259,65€	Tous les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP (licence) et sont couverts par le contrat d’assurance fédéral en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident. Détails du tarif : Ligue nationale et FAL 44 : 155,15€, UFOLEP : 52,50€, UFOLEP 44 : 52€, assurance : 0€			

LES TARIFS LICENCE UFOLEP 44

Type d'activité	Adulte né.e en 2009 et avant	Jeune né.e en 2010 à 2015	Enfant né.e en 2016 et après
Licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le	30,70€ dont part Ligue : 12,70€, Ufolep : 6,34€, Ufolep 44 : 7€50 et assurance Marsh : 4,16€	14.44€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 3,67€, Ufolep 44 : 6,97€ et assurance Marsh : 1,54€	-
Licence Multisport Loisirs	31,55€ dont part Ligue : 12,70€, Ufolep : 6,35€, Ufolep 44 : 7€50 et assurance Marsh : 5€	15.21€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 3,67€, Ufolep 44 : 6,97€ et assurance Marsh : 2,30€	12,66€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 1,52€, Ufolep 44 : 6,57€ et assurance Marsh : 2,30€
Licence Multisport Compétition	36,71€ dont part Ligue : 12,70€, Ufolep : 6,58€, Ufolep 44 : 9,63€ et assurance Marsh : 7,80€	19,10€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 3,82€, Ufolep 44 : 7,91€ et assurance Marsh : 5,10€	16,34€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 1,63 €, Ufolep 44 : 7,34€ et assurance Marsh : 5,10€
Licence Multisport + Loisirs	55,28€ dont part Ligue : 12,70€, Ufolep : 6,95€, Ufolep 44 : 9,63€ et assurance Marsh : 26€	36,34€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 4,16€, Ufolep 44 : 7,91€ et assurance Marsh : 22€	33,58€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 1,97€, Ufolep 44 : 7,34€ et assurance Marsh : 22€
Licence Multisport + Compétition	69,56€ dont part Ligue : 12,70€, Ufolep : 7,23€, Ufolep 44 : 9,63€ et assurance Marsh : 40€	44,50€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 4,32€, Ufolep 44 : 7,91€ et assurance Marsh : 30€	41,74€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 2,13€, Ufolep 44 : 7,34€ et assurance Marsh : 30€
Licence Sports Mécaniques	82,58€ dont part Ligue : 12,70€, Ufolep : 7,25€, Ufolep 44 : 9,63€, assurance Marsh : 41€ et vignette à 12€	64,66€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 4,48€, Ufolep 44 : 7,91€, assurance Marsh : 38€ et vignette à 12€	61,90€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 2,29€, Ufolep 44 : 7,34€, assurance Marsh : 38€ et vignette à 12€
Licence École de conduite Moto	76,58€ dont part Ligue : 12,59€, Ufolep : 7,25€, Ufolep 44 : 9,63€, assurance Marsh : 41€ et passport moto : 6€	58.66€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 4,48€, Ufolep 44 : 7,91€ et assurance Marsh : 38€ et passport moto : 6€	56,90€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 2,29€, Ufolep 44 : 7,34€ et assurance Marsh : 38€ et passport moto : 6€
Licence Motocross	157.13€ dont part Ligue : 12,70€, Ufolep : 7€80, Ufolep 44 : 9,63€ et assurance Marsh : 121€ et passport moto : 6€	139,33€ dont part Ligue : 2,27€, Ufolep : 5,15€, Ufolep 44 : 7,91€ et assurance Marsh : 118€ et passport moto : 6€	-
UFOPASS	6,64€ dont part Ligue 0,50€, Ufolep 2,60€, Ufolep 44 : 2,14€ et assurance : 1,40€		
TIPO	0 € avec l'affiliation PLUS et PRO		

LES LICENCES UFOLEP 44

Les tarifs des licences comportent les différentes parts : UFOLEP nationale, UFOLEP 44, Ligue nationale, Ligue FAL 44 et l'assurance. L'augmentation des tarifs 2026-2027 a été voté à l'AG financière de l'UFOLEP 44. La part assurance MARSH n'a pas augmenté entre la saison 2025-2026 et la saison 2026-2027.

Il y a cinq catégories de licence UFOLEP : Dirigeant·e / Animateur·trice / Officiel·le, Multisport, Multisport PLUS, Sports Mécaniques et Motocross (voir tableau des pratiques sportives p. 11-12). Les licences peuvent être non-pratiquantes : Dirigeant·e / Animateur·trice / Officiel·le ou pratiquantes avec une ou des activités.

La licence sportive est soit en loisir ou en compétition. **Les licences sportives loisirs** sont les pratiques sportives avec des entraînements et des rencontres non compétitives. **Les licences sportives compétition** sont les pratiques sportives qui s'inscrivent dans un championnat ou des épreuves compétitives avec un classement et/ou une épreuve chronométrée et/ou une remise de récompense et/ou inscription au calendrier sportif.

Les licences UFOLEP sont valables du 1er septembre de l'année N au 31 octobre de l'année N+1. L'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident de la licence couvre les activités sportives et culturelles des licenciés.ées.

Remboursement des licences

Vous avez la possibilité d'annuler une licence UFOLEP avec un remboursement (sous forme d'un avoir) mais seulement dans les 15 jours à partir de la date de saisie. Pour cela, merci de nous retourner une demande d'annulation par mail avec le numéro de licence de la personne concernée. Sans informations précises ou passer le délai des 15 jours, il n'y aura pas de remboursement.

Demande de modification des licences en cours d'année

Vous pouvez modifier le niveau de catégorie de licence via votre profil asso Ligu'Asso. Via votre espace, vous pourrez changer de catégorie de licence pour un niveau supérieur mais vous ne pouvez pas demander une licence avec un niveau inférieur. Si vous souhaitez faire une demande de licence avec un niveau inférieur, il faudra faire une demande au service affiliation par mail.

Catégorie de licence	Niveau de licence
Licence Dirigeant·e / Animateur·trice / Officiel·le	+ 0
Licence Multisport Loisirs	1
Licence Multisport Compétition	2
Licence Multisport PLUS Loisirs	3
Licence Multisport PLUS Compétition	4
Licence Sports Mécaniques Loisirs	5
Licence Sports Mécaniques Compétition	6
Licence Motocross Loisirs	7
Licence Motocross Compétition	8

En cours de saison, le·la licencié·e pourra uniquement monter en niveau de licence.

Pour changer le nom, prénom et/ou la date de naissance d'un·e adhérent·e après la demande de licence validée, vous devez envoyer un mail à Elise car vous n'avez pas la possibilité de faire le changement via votre profil association.

Licence Dirigeant·e, Animateur animatrice et Officiel·le

Tous les membres du bureau de l'association doivent prendre une licence Ufolep.

La licence Dirigeant·e/Animateur animatrice /Officiel·le ne permet pas la pratique sportive de loisirs ou de compétition. Si l'arbitre ou l'encadrant pratique une activité à titre personnel, il devra prendre au minimum une licence pratiquant loisirs pour être couvert par le contrat d'assurance pendant sa pratique sportive. Il n'y aura pas de sûr coût avec le cumul de licence Dirigeant·e/Animateur animatrice /Officiel·le et la licence pratiquante.

Contrôle d'honorabilité

Les licences Dirigeant·e / Animateur animatrice / Officiel·le, sont soumises au contrôle de l'honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de votre identité seront transmis par l'UFOLEP nationale aux services de l'Etat afin de procéder au contrôle automatisé. Nous vous invitons à remplir les informations demandées sur Affiligue : département et ville de naissance des personnes concernées.

LE FONCTIONNEMENT POUR LES PRISES DE LICENCES

1. GESTION DES DOCUMENTS

L'association conserve les demandes de licences papier de ses adhérents.es et les certificats médicaux.

Pour rappel, les questionnaires de santé ne sont pas à conserver par les associations. Ce sont des documents confidentiels. Pour les demandes de licences auto et moto-cross pratiquantes, l'envoi de la demande de licence et du certificat médical à la fédération est obligatoire. Vous pouvez envoyer les certificats médicaux par mail à la fédération.

2. REGLES DE SAISIES ET IMPORT DE FICHIER D'ADHERENTS

Lors de vos demandes de licences, vous devez veiller à respecter les règles de saisie de Ligu'asoo :

mettre le nom et le prénom **en majuscule**. **Les tirets et les accents sont acceptés pour les adresses**. Si vous ne respectez pas ces règles lors des renouvellements, Ligu'asoo créera un nouveau profil pour l'adhérent.e et cela peut provoquer des doublons (des personnes avec deux profils actifs dans deux associations affiliées). Si vous remarquez des doublons, merci de prévenir Elise afin qu'elle efface les mauvais doublons.

Afin de faciliter la procédure pour effectuer les demandes de licences, vous avez la possibilité d'importer un fichier avec l'ensemble des adhérents.es d'une activité. Le modèle de fichier Excel est disponible avec les différents champs obligatoires.

Fichier type :

SEXE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE	EMAIL	QUESTIONNAIRE DE SANTE OU DATE CM	PRATIQUE SPORTIVE	Option Complémentaire CIP
F / M	TEST	TEST	01/01/2000	2A RUE DE MADRID	44000	NANTES	02 00 00 00 00	WEBAFFILIGUE@UFOLEP.org	QUESTIONNAIRE OU 01/09/2025	LOISIRS OU COMPETITION	0 OU 1 OU 2

3. DOUBLE ADHÉSION ACTIVITÉS UFOLEP

Quand un.e licencié.e a plusieurs pratiques sportives au sein de votre association, une seule licence sera facturée (au niveau de licence de plus élevé). Si un.e licencié.e a déjà une licence dans une autre association affiliée et reste au même niveau de licence dans votre association, la deuxième licence ne sera pas facturée. En cas de prise de licence à un niveau supérieur, la différence entre les deux tarifs de licence sera facturée sur la 2e association (la part Ligue ne sera pas facturé). Le tableau des tarifs de double adhésion est disponible sur demande au service affiliation.

4. LICENCE MOINS DE 12 ANS : MENTION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Le représentant légal d'un mineur de moins de 12 ans devra remplir la partie prénom/nom et mail de la licence de l'enfant. Une copie de la licence lui sera adressée.

5. ACCES INDIVIDUEL ET DEMANDE DE LICENCE DEMATERIALISEE

Dès lors qu'une adresse est renseignée, le/la licencié.e reçoit sa licence via sa boîte email. Les licencié.es peuvent accéder à leur profil Adhérent.e via Ligu'Asso en notant leur numéro de licence et en cliquant sur mot de passe oublié.

Dans une démarche de réduction de papier, vous avez la possibilité de demander que la fédération n'imprime plus les licences papiers. Pour cela, il faut le renseigner lors de la demande de licence sur Ligu'asoo dans l'onglet ufolep :

 **Impression des cartes/licences**

☐ Par la fédération

☒ Par l'association

☐ Par l'adhérent

MULTISPORT

Accro-Basket - 26030
 Activités aquatiques d'entretien - 21001
 Activités de la forme - pratique douce - 22012
 Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
 Aïkido - 23011
 Arbalète - 26031
 Arts du cirque - 27001
 Athlétisme - 27002
 Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
 Autres activités nautiques non motorisées - 21010
 Autres arts martiaux - 23013
 Badminton - 27003
 Base-ball - 25001
 Basket ball - 25002
 Baskin - 25019
 Billard - 22001
 Boomerang - 24001
 Boules - 27004
 Bowling - 22002
 Boxe éducative - 23020
 Boxe française - 23021
 Caisse à savon - 26032
 Canne de combat - 22027
 Canoë-kayak - 21020
 Capoeira - 23014
 Cerf-volant - 24002
 Char à voile - 21011
 Cheerleading - 25022
 Course d'orientation - 27020
 Course de pneu - 22028
 Course hors stade - 27021
 Cricket - 22014
 Croquet - 22021
 Danse sportive - 22003
 Double Dutch - 22022
 Echasse urbaine - 26033
 École Multisports enfant - 29202
 Épreuves combinées/raid multi-activités - 26020
 Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003
 Escrime - 27005
 Esport - 22011
 Eveil corporel - Ufobaby 22023
 Flag - 26040
 Floorball - 25015
 Football - 25003
 Football Américain - 25016
 Football de table - 22024
 Futsal - 25004
 Golf et activités golfiques - 26004
 Gymnastique artistique - 27030
 Gymnastique rythmique sportive - 27031
 Haltérophilie - force athlétique - 27006
 Hand-ball - 25005
 Hockey sur gazon - 25006
 Hockey sur glace - 25007
 Homeball - 25024
 Inter-cross / Lacross - 25008
 Ju Jitsu - 26034
 Judo - 23010

Karaté - 23012
 Kin-ball - 25014
 Korfbal - 25009
 Lance pierre - 27033
 Lancer de haches et couteaux - 23022
 Lutttes traditionnelles - 26035
 Marche aquatique - 29045
 Marche nordique - 22025
 Marche sportive - 27022
 Match d'improvisation théâtrale - 22010
 Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010
 Modélisme naval - 24012
 Modélisme roulant - 24013
 Multisports - 29130
 Musculation - Renforcement musculaire 24014
 Natation - 21002
 Oshukai - 25021
 Parcours Ninja - 25023
 Parkour - 29039
 Patinage sur glace - 26005
 Pêche - 22026
 Pétanque - 27007
 Pickleball - 25020
 Polo Bike - 26017
 Rafting - 29040
 Randonnées pédestres - 22006
 Raquette neige - 22009
 Roller - 28003
 Rugby - 25010
 Running - 22005
 Sarbacane - 27014
 Skate - 28005
 Ski alpin - 28020
 Ski de fond - de randonnée - 28021
 Sophrologie - 22008
 Speed ball - 26041
 Sports locaux ou traditionnels - 26002
 Squash - 27013
 Street Hockey - 26036
 Surf et autres activités neige - 28022
 Tai -Chi-Chuan - 23015
 Tchoukball - 26037
 Tennis - 27008
 Tennis de table - 27009
 Tir - 27010
 Tir à l'arc - 27011
 Trail - 22029
 Trampoline - 27032
 Trotinette - 26038
 Twirling baton - 27012
 Urban fitness - 25018
 Vélo éducatif - 26016
 Viet Vo Dao - 26039
 Voile - 21012
 Volley ball - 25012
 Walking football - 25026
 Water-polo - 25013
 Yoga Qi-Gong - 22007

pass
Sport

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
 un avenir par l'éducation physique



Les licences Ufolep



MULTISPORT+

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition

Accrobranche - parcours acrobatiques - 29042
Alpinisme et escalade sur glace - 28010
Biathlon - 29043
Canyoning - 29044
Cyclo-Bicross - 26011
Cyclo-Cycloport - 26012
Cyclo-Cyclotourisme - 26013
Cyclo-Dirt - 29037
Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
Cyclo-VTT - 26042
Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022
Equitation - 28001
Plongée sous-marine - 21022
Randonnées équestres - 28002
Ski nautique - 21030
Spéléologie - 28004

SPORTS MECANIQUES

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition

Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 12 à 18 ans - 29001
Auto Poursuite sur terre - 29004
Auto Randonnées loisirs 4x4 - 29007
Auto Trial 4x4 - 29005
Kart-cross - 29020
Karting piste - 29021
Moto-Ecole de conduite - 29030 (6 ans et plus)
Moto-Enduro - 29032 (1)
Moto-Randonnées loisirs - 29036 (avec permis de conduire)
Moto-Trial - 29035 (1)
Moto-Vitesse - 29033 (1)

MOTOCROSS

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition
Toutes les activités Sports Mécaniques Loisirs et Compétition

Moto-Cross - 29034 (1)

(1) Activités pour les licencié.e.s agé.e.s de 12 ans et plus avec CASM.
Pour les licencié.e.s avant 2005 avec le permis de conduire.

DISPOSITIFS FEDERAUX

AMR (A Mon Rythme)
Cités Educatives
Engagé.e
Evénementiel
Opération Découverte
Parcours Coordonné
Primo Sport
Séjours Socio Sportifs
Société en Mouvement
Toutes Sportives
Ufo3S
Ufogames
Ufolep Playa tour
Ufostreet

Santé des licenciés.es

Les licenciés sont soumis à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Gestion des licenciés.es

Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licenciés peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande papier (pour la première demande ou le renouvellement). Lorsque la licence est validée par le comité départemental Ufolep, le licencié reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affilié et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles.



Version 16-06-2025



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail : signal-sports@sports.gouv.fr

LES TARIFS DES CARTES LIGUE

Pour valider votre affiliation, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de prendre **à minima 3 cartes Ligue** au moment de la (ré)affiliation. Ces adhésions permettent notamment d'utiliser la plateforme Ligu'Asso.

Type	Adulte né·e en 2009 et avant	Jeune et enfant né·e en 2010 et après
Carte Ligue	12,70€	2,27€

Ce tarif n'inclut plus d'assurance

LA DOUBLE ADHESION

Il n'existe plus de tarif double adhésion étant donné que la part qui était facturée était la part assurance. La part assurance n'existant plus, il n'y a donc plus de coût à facturer.

ENGAGEMENT ZERO PAPIER !

CARTES ET FACTURES LIGUE

Dans une démarche de réduction du papier, nous avons fait le choix de ne plus envoyer les factures en papier, ni les cartes Ligue.

En cas de besoin, nous imprimerons les cartes sur demande de votre part par email : affiliations@laligue44.org ; mamaury@laligue44.org.

POUR RÉGLER VOS FACTURES

Pour régler votre facture, plus besoin de joindre le papillon à découper :

- Règlement par chèque : **n° de facture au dos du chèque**
- Règlement par virement : **n° de la facture au motif du virement en référence**

Vous avez la possibilité de payer plusieurs factures en un règlement. Dans ce cas, nous vous remercions d'indiquer le n° de toutes les factures concernées ou d'envoyer un mail au service affiliations avec toutes les informations.

Pour retrouver le suivi des règlements de vos factures sur la plateforme Ligu'Asso, les profils président·es et trésorier·ères ont un onglet "Comptabilité", et un sous onglet "Mon Compte", qui permettent de retrouver ces informations.

Attention ! La Ligue de l'enseignement a plusieurs comptes bancaires !

Le RIB apparaît toujours au bas de toutes les factures. Nous vous remercions d'y être vigilant·e quand vous réglez vos factures.

GESTION DES DOCUMENTS

L'association doit conserver un fichier à jour de ses adhérent·es et licencié·es et s'assurer de déclarer le bon effectif à son assureur afin de pouvoir rendre compte de ces informations dans le cas d'un sinistre à déclarer.

LE RÉSEAU : UNE RESSOURCE POUR TOUTES ET TOUS

Le réseau associatif de la fédération est composé d'une large diversité d'associations qui propose un large panel d'activités mais également de services accessibles à toutes et tous. Nous avons choisi de porter à votre connaissance les ressourceries et associations de distribution alimentaire du réseau, dont vous trouverez une liste non exhaustive à suivre :

- [Au Petit Grenier](#) : mercerie de seconde main
- [SupportTerre](#) : ressourcerie de vêtements et d'équipements sportifs
- [La Boîte à Récup](#) : ressourcerie de vêtement et d'objets
- [La Boutik Solidaire](#) : ressourcerie de vêtements
- [Le Marché Alternatif de Bellevue](#) : association de solidarité alimentaire
- [Lysma](#) : association de solidarité alimentaire

N'hésitez pas à signaler votre affiliation à la Ligue de l'enseignement FAL 44 auprès des commerces de loisirs créatifs, certaines enseignes sont susceptibles de vous accorder des tarifs préférentiels.

Activités culturelles

à la Ligue de l'enseignement

Activités culturelles

Quelles sont les activités culturelles sur lesquelles votre association s'engage cette saison ?

☐ ACTION SOCIALE - 010000

- ☐ Action d'insertion - 010100
 - ☐ Insertion professionnelle - 010101
- ☐ Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés - 010300
- ☐ Gestion d'établissement médicaux-sociaux - 010400
 - ☐ Etablissement d'éducation spécialisée pour enfants - 010401
 - ☐ Etablissement pour adultes en situation de handicap - 010402
- ☐ Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale - 010500
- ☐ Lutte contre la grande précarité et l'exclusion - 010600
- ☐ Personnes en situation de handicap - 010700
- ☐ Petite enfance - 010800
 - ☐ Haltes-garderies - crèches - 010801
- ☐ Prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse - 010900
 - ☐ Actions prévention jeunes - 010901
 - ☐ Centres éducatifs renforcés - 010902
- ☐ Prévention santé, médiation - 010200
 - ☐ Médiation animale - 010201
- ☐ Service aux personnes âgées - 011000

☐ ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES - 020000

- ☐ Accompagnement à la scolarité - 020100
- ☐ Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école) - 020200
- ☐ Dispositifs relais - 020300
- ☐ Education à la citoyenneté - 020400
- ☐ Médias scolaires - 020500
- ☐ Organisation de séjours scolaires - 020600
 - ☐ Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à 4 jours et 3 nuits) - 020601
- ☐ Restauration scolaire - 020700

☐ CULTURE - 030000

- ☐ Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...) - 030100
 - ☐ Gestion salle de concert - 030101
 - ☐ Gestion salle de spectacle - 030102
 - ☐ Gestion salle de cinéma - 030103
- ☐ Organisation d'événements (fêtes, bals) - 030200
- ☐ Cinéma - 030300
 - ☐ Cinéma - Diffusion - 030301
 - ☐ Cinéma - Médiation - 030302
 - ☐ Education à l'image - 030303
- ☐ Danse (régionale, folklorique...) - 030400
 - ☐ Danses urbaines - 030401
 - ☐ Danses de salon - 030402
 - ☐ Danses traditionnelles - 030403
 - ☐ Danses classiques - 030404
 - ☐ Danses modernes - 030405
 - ☐ Eveil à la danse - 030406

- ☐ Initiation à la danse - 030407
- ☐ Pratique et éducation musicale - 030500
 - ☐ Musique traditionnelle - 030501
 - ☐ Musique acoustique - 030502
 - ☐ Cours de musique / école de musique - 030503
 - ☐ Cours de solfège - 030504
 - ☐ Chant choral - 030505
 - ☐ Guitare - 030506
 - ☐ Accordéon - 030507
 - ☐ Piano - 030508
- ☐ Image (vidéo, photo) - 030600
 - ☐ Vidéo - 030601
 - ☐ Photographie - 030602
- ☐ Livres, littérature, écriture, oralité - 030700
 - ☐ Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture) - 030701
 - ☐ Edition - 030702
 - ☐ Expression orale (joutes verbales, éloquence...) - 030703
 - ☐ Livre, lecture, écriture - Diffusion - 030704
 - ☐ Livre, lecture, écriture - Médiation - 030705
 - ☐ Technique du livre - 030706
 - ☐ Calligraphie - 030707
 - ☐ Métier de l'imprimerie - 030708
 - ☐ Bande dessinée - 030709
 - ☐ Atelier d'écriture - 030710
 - ☐ Poésie - 030711
 - ☐ Bibliothèque - 030712
- ☐ Organisation de festivals - 030800
 - ☐ Festival de cinéma et image - 030801
 - ☐ Festival de musique - 030802
 - ☐ Festival de théâtre - 030803
 - ☐ Autre festival - 030804
- ☐ Patrimoine - 030900
 - ☐ Promotion, valorisation du patrimoine - 030901
 - ☐ Chantiers de rénovation - 030902
 - ☐ Généalogie - 030903
- ☐ Peinture, sculpture, arts plastiques - 031000
 - ☐ Expositions - 031001
 - ☐ Forme et couleur - 031002
 - ☐ Atelier d'art - 031003
 - ☐ Arts plastiques - 031004
 - ☐ Scrapbooking - 031005
 - ☐ Peinture - 031006
 - ☐ Poterie - 031007
- ☐ Spectacle vivant (théâtre, art du cirque) - 031100
 - ☐ Spectacle Vivant : Médiation - 031101
 - ☐ Spectacle Vivant : Diffusion - 031102
 - ☐ Education artistique - 031103
 - ☐ Théâtre - 031104
 - ☐ Ciné Club - atelier de pratique - 370611
 - ☐ Ciné Club - diffusion d'un atelier - 370612
 - ☐ Ciné Club - diffusion de spectacle - 370613

☐ COMMUNICATION / NUMÉRIQUE - 040000

- ☐ Education à l'image et aux médias - 040100
 - ☐ Radio - 040101
 - ☐ Télévision - 040102
 - ☐ Presse écrite - 040103
 - ☐ Presse électronique - 040104
- ☐ Médias - 040200
 - ☐ Edition - 040201
 - ☐ Radio associative - 040202
- ☐ Numérique et éducation au numérique - 040300
 - ☐ Informatique - 040301

☐ DÉFENSE D'UNE CAUSE - 050000

- ☐ Association de représentation (anciens élèves, étudiants...) - 050100
- ☐ Bureau des associations - 050101
- ☐ Association de services aux étudiants - 050102
- ☐ Représentation des étudiants - 050103
- ☐ Association d'anciens - 050104
- ☐ Cercles de réflexion, (cercle de réflexion, université populaires...) - 050200
- ☐ Cercle condorcet - 050201
- ☐ Conférences - débats - 050202
- ☐ Université populaire - 050203
- ☐ Groupe d'étude ou de recherche - 050204
- ☐ Promotion des valeurs de la Ligue - 050205
- ☐ Engagement militant - question de société - 050206
- ☐ Défense des droits humains - 050300
- ☐ Droits de l'Enfant - 050301
- ☐ Lutte contre le racisme et les discriminations - 050400
- ☐ Lutte contre le sexisme - 050401
- ☐ Lutte contre l'homophobie - 050402
- ☐ Lutte contre les discriminations liées aux handicaps - 050403
- ☐ Lutte contre les discriminations religieuses - 050404
- ☐ Lutte contre le racisme et la xénophobie - 050405
- ☐ Lutte pour la cause animale - 050500
- ☐ Défense des animaux - 050501
- ☐ Médiation animale - 050502

☐ ENVIRONNEMENT ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE - 060000

- ☐ Ecologie, consommation durable, jardins partagés - 060100
- ☐ Tri des déchets, économie d'énergie - 060101
- ☐ Education à l'environnement et au développement durable - 060200
- ☐ Chantiers environnement - 060201

☐ FORMATION - 070000

- ☐ Echanges de savoirs - 070100
- ☐ Réseau d'échanges et de savoirs - 070101
- ☐ Echanges intergénérationnelles - 070102
- ☐ Formation aux métiers de l'animation et à l'animation volontaire - 070200
- ☐ Formation BAFA - BAFD - 070201
- ☐ BP JEPS - 070202
- ☐ Formation aux métiers de l'animation - 070203
- ☐ DEFA DEJEPS - 070204
- ☐ Formation des bénévoles - 070300
- ☐ Formation linguistique (Français langue étrangère, alphabétisation...) - 070400
- ☐ Illettrisme - 070401
- ☐ Alphabétisation - 070402
- ☐ Formation professionnelle - 070500
- ☐ Formation professionnelle sport - 070501

☐ LOISIRS - 080000

- ☐ Activités de détente (zen, massage...) - 080100
- ☐ Relaxation - 080101
- ☐ Arts de la table - 080200
- ☐ Cuisine - 080201
- ☐ Œnologie - 080202
- ☐ Gastronomie - 080203

- ☐ Culture scientifique - 080300
- ☐ Astronomie - 080301
- ☐ Atelier scientifique - 080302

- ☐ Jeux - 080400
- ☐ Jeux de sociétés - 080401
- ☐ Jeux de cartes - 080402
- ☐ Jeux ludiques - 080403
- ☐ Ludothèque - 080404

- ☐ Langues étrangères - 080500
- ☐ Anglais - 080501
- ☐ Espagnol - 080502
- ☐ Italien - 080503
- ☐ Japonais - 080504
- ☐ Chinois - 080505
- ☐ Allemand - 080506
- ☐ Breton - 080507
- ☐ Langues régionales - 080599

- ☐ Loisirs créatifs et décoratifs - 080600
- ☐ Mode - 080601
- ☐ Art Floral - 080602
- ☐ Travaux manuels - 080603
- ☐ Patchwork - 080604
- ☐ Broderie - 080605
- ☐ Couture - 080606
- ☐ Tapiserie - 080607
- ☐ Décoration - 080608
- ☐ Jardinage - 080609

- ☐ Loisirs - Autres - 080700
- ☐ Magie - 080701

☐ LOISIRS ÉDUCATIFS/VACANCES - 090000

- ☐ Accueil collectif de mineurs et animations (pendant les vacances) - 090100
- ☐ Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) - 090101
- ☐ Excursions - 090200
- ☐ Organisation de séjours - 090300
- ☐ Organisation de séjours - 090301
- ☐ Organisation de vacances pour familles - 090302
- ☐ Accueil personnes en situation de Handicap - 090303

☐ SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET EUROPE - 100000

- ☐ Citoyenneté européenne - 100100
- ☐ Echanges franco-allemands - 100101
- ☐ Activités européennes - Programmes de coopération - 100102
- ☐ Activités européennes - Fonds structurels - 100103
- ☐ Commerce équitable - 100200
- ☐ Echanges interculturels, chantiers internationaux, accueil d'étudiants étrangers - 100300
- ☐ Chantiers internationaux - 100301
- ☐ Education à la solidarité internationale - 100400
- ☐ Actions de solidarité nord-sud - 100401
- ☐ Tourisme solidaire - 100500

☐ AUTRES - 990000

- ☐ Autres (la structure n'a pas d'activités identifiées dans cette liste) - 990100
- ☐ Activités statutaires - 990200

NOTES SPÉCIFIQUES CODE DU SPORT

LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PAS AUTOMATIQUE

Le certificat médical n'est pas automatique et se déclenche uniquement quand la personne répond OUI à l'une des questions du questionnaire de santé.

Télécharger [le questionnaire de santé](#)

Àu niveau de la responsabilité, il n'y a pas d'ambiguïté dès lors que vous respectez le cadre légal et que la personne est bien titulaire de la licence.

Pour rappel, la copie du questionnaire de santé ne doit pas être communiquée par le/la licencié.e, il est confidentiel.

Il/elle doit juste cocher sur sa demande de licence la case "j'atteste avoir répondu par la négative au questionnaire de santé..."

Attention, le certificat médical est encore obligatoire pour certaines pratiques :

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP : **le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.**

Le certificat médical est valable 1 an. Il faut donc le renouveler à chaque saison pour les licenciés concernés.es.

CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES DIRIGEANT·ES ET ENCADRANT·ES



L'article L212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, animation, entraînement ou encadrement d'activité physique et sportive, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiants, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, usage illicite de substance ou de plantes classées comme stupéfiants, délit de dopage, fraude fiscale.

Un encart apparaît sur le bulletin d'adhésion-type, à défaut d'être complété, la licence ne pourra pas être validée.

[En savoir plus](#)

OBLIGATION DE SIGNALEMENT

En tant qu'association sportive, nous avons la responsabilité de ne pas garder le silence lorsqu'un fait grave est porté à notre connaissance.

Pour les bénévoles, cela signifie surtout qu'il ne faut jamais minimiser ou cacher des faits graves tels que :

- violences physiques ; agressions sexuelles ; harcèlement ; maltraitance ;
- comportements mettant en danger les pratiquants.

Si vous êtes témoin ou informé d'une situation de ce type, vous devez en parler immédiatement aux responsables de l'association afin que les démarches nécessaires soient engagées.

Toute structure sportive doit informer les autorités lorsqu'un événement grave survient.

Cela concerne :

✓ Les accidents graves

- blessure grave lors d'un entraînement ou d'une compétition ; hospitalisation ; accident pouvant avoir des conséquences importantes sur la santé.

✓ Les situations à risque

- comportement dangereux d'un éducateur ou d'un dirigeant ;
- suspicion de violences ou d'abus ;
- matériel ou installations présentant un danger important ;
- toute situation susceptible de porter atteinte à la sécurité physique ou morale des pratiquants, notamment des mineurs.

[En savoir plus](#)

ASSURANCE FÉDÉRALE UFOLEP

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile N° 11254801604 par l'Intermédiaire de Marsh auprès d'AXA. Le Code du Sport exige que ce contrat couvre la Responsabilité Civile de préposés salarié·es, des bénévoles et des pratiquant·es sportif·ves licencié·es. Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licencié·es est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licencié·es et pratiquant·es comme tiers entre elles et eux

Le contrat fédéral avec l'assureur UFOLEP MARSH comporte la Responsabilité Civile, la CIP (si le.a licencié.e a choisi une complémentaire facultative sur sa demande de licence), l'Individuelle Accident et l'occupation temporaire de locaux. Le.a licencié.e est aussi convert.e pour les activités culturelles de l'association. <https://www.ufolep.org/assurances>

Les garanties des associations affiliées

	Responsabilité Civile	Responsabilité des Dirigeants	Protection Juridique	Individuelle Accidents	Assistance
L'UFOLEP	✓	✓	✓		
Les comités	✓	✓	✓		
Les associations et structures affiliées	✓	✓	✓		
Les licencié.e.s	✓		✓	✓	✓
Les bénévoles non-licencié.e.s	✓		⚠	⚠	⚠
Les pratiquant.e.s non-licencié.e.s	✓		⚠	⚠	⚠
Les invité.e.s (bénévoles ou participant.e.s) d'une structure affiliée - ou PRO	✓		⚠	✓	⚠

✓ Couverture acquise ✓ Couverture acquise aux licenciés ⚠ Pas de garanties ✓ Couverture liée à l'affiliation + ou PRO

Les garanties des licencié.e.s

En tant que licencié.e, quand suis-je couvert.e par les contrats souscrits par l'UFOLEP?

	Responsabilité Civile	Protection Juridique	Individuelle Accidents	Assistance
Vie statutaire de l'association	✓	✓	✓	✓
Entraînement collectif UFOLEP	✓	✓	✓	✓
Compétition UFOLEP (attribution compétition)	✓	✓	✓	✓
Entraînement individuel	✓	⚠	✓	✓
Entraînement collectif Hors UFOLEP	⚠	⚠	✓	✓
Compétition Hors UFOLEP	⚠	⚠	⚠	⚠
Vie privée de loisir non sportif	⚠	⚠	⚠	⚠

Territorialité: Monde Entier Juridiction Française: Garanties d'Étendue si à l'étranger Monde Entier Monde Entier

Les types affiliations s'adaptent à vos besoins. Si vous avez des événements de loisirs avec des non-licencié·es, nous vous conseillons de prendre l'affiliation PLUS (couverture jusqu'à 300 personnes non-licenciées) ou PRO (couverture de plus 300 personnes non-licenciées et épreuve sportive de masse type trail, raid multisport...)

La déclaration de sinistre est disponible en ligne : <https://connexion.marsh.com/client/declarationufolep>
Pour rappel, vous devez faire la déclaration dans les 5 jours ouvrés à la suite du sinistre.

Vous trouverez le détail du contrat sur le [site](#) de MARSH.

Si vous souhaitez recevoir une attestation d'assurance, vous devez contacter directement MARSH par mail ou par téléphone.

CONTACTER LES SERVICES DE MARSH :

Téléphone : 01 87 21 27 79

Mail : assurances.ufolep@marsh.com.

Site internet : <https://www.ufolep.org/assurances>



ASSURANCE ASSOCIATION MIXTE SPORT ET CULTURE

Les activités sportives avec MARSH :

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile N° 11254801604 par l'Intermédiaire de Marsh auprès d'AXA. Le Code du Sport exige que ce contrat couvre la Responsabilité Civile de préposés salarié·s, des bénévoles et des pratiquant·es sportif·ves licencié·es. Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licencié·es est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licencié·es et pratiquant·es comme tiers entre elles et eux.

Le contrat fédéral avec l'assureur UFOLEP MARSH comporte la Responsabilité Civile, la CIP (si le·a licencié·e a choisi une complémentaire facultative sur sa demande de licence), l'Individuelle Accident et l'occupation temporaire de locaux. **Le·a licencié·e UFOLEP 44 est aussi converti·e pour les activités culturelles de l'association.**

Les types d'affiliations s'adaptent à vos besoins. Si vous avez des événements de loisirs avec des non-licencié·es, nous vous conseillons de prendre l'affiliation PLUS (couverture jusqu'à 300 personnes non-licenciées) ou PRO (couverture de plus 300 personnes non-licenciées)

La déclaration de sinistre est disponible en ligne : <https://connexion.marsh.com/client/declarationufolep>
Pour rappel, vous devez faire la déclaration dans les 5 jours ouvrés à la suite du sinistre.

Vous trouverez le détail du contrat sur le [site](#) de MARSH.

Si vous souhaitez recevoir une attestation d'assurance, vous devez contacter directement MARSH par mail ou par téléphone.

CONTACTER LES SERVICES DE MARSH :



Téléphone : 01 87 21 27 79

Mail : assurances.ufolep@marsh.com.

Site internet : <https://www.ufolep.org/assurances>

Les nouveautés pour les activités culturelles : un partenaire d'assurance La Maïf



En tant que 1er assureur des associations, MAIF vous protège et vous accompagne dans votre quotidien de dirigeant·es grâce à son contrat d'assurance multirisque. À travers un seul contrat, vous protégez votre association, vos membres, vos biens et vos activités. De quoi vous consacrer pleinement à votre développement !

Prenez contact avec un·e conseiller·ère au 09 78 97 98 99 (prix d'un appel local) en précisant que votre association est affiliée à la Ligue de l'enseignement.

Vous ne pouvez désormais plus passer par l'APAC pour assurer vos adhérent·es, vos activités, votre matériel... Il n'y a donc plus de coût d'assurance inclus dans la carte Ligue (pour les activités socio-culturelles uniquement. En revanche les licences Ufolep incluent une assurance par le biais de Marsh et les licences Usep incluent une assurance par le biais de la Maïf).

Un partenariat national, appelé indicateur d'affaires, a tout de même été signé avec la MAIF mais qui ne vous engage en aucun cas. Vous restez libres de choisir l'assureur qui vous convient le mieux.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT UFOLEP

Gérer les inscriptions en ligne pour l'organisation d'un événement ou d'une formation.
<https://inscriptions.ufolep.org>

Outils de communication à personnaliser pour la création de vos supports de communication <http://creation.ufolep.org/>

Emprunter du matériel pour vos manifestations sportives. Banderoles, flammes, gobelets, assiettes, poubelles de tri sélectif, arche gonflable, sono, thermos, etc.
<https://www.ufolep44.com/vie-associative/emprunter-du-materiel>

La pratique sportive constitue un facteur incontournable de la cohésion sociale. Pourtant, il arrive que sur les terrains de sport, ou lors de spectacles sportifs, des phénomènes d'incivilité ou des actes de violence viennent ternir ces moments de convivialité.

Ces actes d'incivilité sont susceptibles d'engendrer la démobilité des bénévoles, l'affaiblissement des valeurs humanistes et le délitement des relations sociales dans le champ du sport.

Pour bénéficier d'accompagnement, de sensibilisation ou signaler des incidents, contactez-nous !

ENCADREMENT DES ACTIVITÉS UFOLEP

- Créneaux enfants **43,50 €** de l'heure.
- Créneaux adultes **46,50 €** de l'heure.
- Majoration en dehors des créneaux habituels (vacances scolaires, autres jours etc.) **+ 4 €**.



STAGE SAVOIR ROULER À VÉLO

- Stage de Savoir Rouler à Vélo pour 12 participant.es **750 €** comprend : la préparation, l'encadrement, le matériel et l'assurance
- Cycle de Savoir Rouler à Vélo en milieu scolaire **1500€** par groupe classe.

Nous proposons également des stages de remise en selle pour les ados et adultes



FORMATION PSC À PARTIR DE 10 ANS



- **50 €** pour les licencié.es UFOLEP : formation d'une demi-journée
- **65 €** pour les non-licencié.es : formation d'une journée complète
- **500 €** la formation organisée sur demande dans votre association affiliée à l'UFOLEP, 10 personnes maximum (au moins 6 licencié.es UFOLEP) et **650 €** pour toute autre structure.
- D'autres formations et temps de sensibilisation au secourisme sont possibles sur demande : Recyclage PSC (1/2 journée), Cap'taine rescousse (initiation de 2h pour les 6-9 ans), Gestes Qui Sauvent (initiation de 2h à partir de 10 ans.)

**N'hésitez pas à nous contacter :
cd.44@ufolep.org pour vos demandes de devis.**

LE MULTISPORT À L'UFOLEP

ÉVEIL SPORTIF ET ECOLE DE SPORT

L'éveil sportif (ou corporel) s'adresse aux enfants de 4 ans (en moyenne section) tandis que les écoles multisport concernent ceux de 5 à 7 ans (en grande section, CP et CE1). Tout au long de la saison, les enfants découvrent un large éventail de d'activités physiques et sportives.

À travers ces dispositifs, l'UFOLEP 44 valorise le sport comme un moyen d'éducation pour développer leurs capacités physiques, motrices et sociales.

Les activités proposées ont pour but de faire prendre conscience aux jeunes enfants de la diversité des pratiques sportives, sans objectif de compétition mais plutôt d'épanouissement.



Focus sur le programme de l'école du sport

- De septembre à décembre : parcours gymniques, parcours athlétiques, jeux de coordination, d'adresse et de manipulation
- De janvier à mars : jeux collectifs, jeux d'expression et jeux d'opposition
- D'avril à juin : vélo, roller et jeux d'orientation

Les activités sont encadrées par des éducateurs.rices sportifs.ves professionnel.les et diplômé.e.s.

MULTISPORT SENIOR - SANTE

L'UFOLEP 44 propose des créneaux de multisports seniors (balades santé, ateliers d'équilibre, renforcement musculaire, activités gymniques)

- avec les associations et amicales affiliées (Vertou, Saint Herblain – SAEL, Petits frères des pauvres, AL Château Thébaud, CSC Château Rezé, AL Saint Colomban, AL La Chevrolière et AL Montbert)
- et en partenariat avec la CARSAT, le Conseil Départemental de la Loire Atlantique et la Conférence des Financeurs.



UFOBABY POUR LES 0-3 ANS

Offrez aux tout-petit une expérience d'éveil unique avec UFOBABY. Ce moment ludique, créatif et interactif est conçu autour de l'exploration et de la motricité libre pour les tous petits avec leurs parents ou accompagnateurs.rices. Ce sont des créneaux adaptés au rythme de l'enfant avec un temps de séance conseillé entre 30 et 45 min. L'encadrement peut se faire par un.e salarié.e ou bénévole formé.e au dispositif UFOBABY. Une formation sur 2 jours peut-être dispensée par l'UFOLEP. Nous pouvons également mettre à disposition un.e éducateur.rice via l'UFOLEP 44.



MULTISPORT NATURE

Proposer à des jeunes une pratique multisport de nature, c'est leur donner l'opportunité de découvrir et s'adonner à plusieurs activités sportives sans concurrence entre elles.

Savoir rouler : Le travail autour des trois fondamentaux de l'activité vélo que sont l'équilibre, la propulsion et la conduite, permet de développer de nouvelles coordinations motrices.

Savoir s'orienter : planifier un trajet, se rendre à un rendez-vous, lire un plan, une carte ou encore découvrir et se repérer dans un environnement plus ou moins connu sont autant d'actions qui font partie du quotidien. C'est pourquoi former les jeunes à l'orientation est essentiel.

Savoir combiner et enchaîner : Les pratiques enchaînées, recherchées pour leur variété et leur caractère ludique, demandent aussi au/à la pratiquant.e de la polyvalence et une certaine faculté d'adaptation.



MULTISPORT ADULTE

L'objectif est de faire découvrir plusieurs activités sportives aux adhérent.es au sein d'une même association. Chaque saison, trois sports collectifs, parfois innovants, sont mis en pratique pour les membres du créneau, sans objectif de compétition, mais plutôt dans un esprit d'épanouissement social et de pratique sportive.

Developper le sport santé avec l'UFOLEP 44 !

Le comité départemental UFOLEP 44 développe une dynamique Sport Santé à travers l'axe « Sport Santé Société » du projet sportif porté par l'UFOLEP. Cet axe a pour ambition de favoriser l'accès à l'activité physique pour tous les publics, notamment les personnes éloignées de la pratique sportive, les seniors, les aidants-es, les adolescents-es ainsi que les personnes vivant avec une affection de longue durée ou une maladie chronique.

L'UFOLEP 44 accompagne les associations affiliées souhaitant développer des créneaux Sport Santé sur leur territoire. Le comité départemental apporte un soutien à la fois administratif, humain et technique afin de faciliter la mise en place de projets adaptés aux besoins des publics. L'UFOLEP 44 est présent pour conseiller, orienter et soutenir dans chaque étape.

Cet accompagnement peut prendre différentes formes :

Aide aux demandes de subventions

Mise à disposition d'enseignants en Activité Physique Adaptée (APA)

Accompagnement pédagogique pour structurer et adapter les séances

Soutien à la communication

Plusieurs actions et programmes peuvent être développés au sein des associations :

Des créneaux de multisports seniors favorisant le maintien de l'autonomie, de l'équilibre et du lien social

Un programme de **prévention des chutes** sous forme de cycles de 6 séances adaptées

Le programme « Aidants-Aidés », sous forme de cycle de 6 séances ou un créneau annuel, de permettant de proposer sur un même créneau horaire un temps d'activité différents pour l'aidant et pour l'aidé.

Le programme « Ado'Sport », destiné à accompagner les adolescents vers une pratique physique régulière et adaptée

Des créneaux de multisport santé, adaptés aux personnes sédentaires, éloignées de la pratique ou vivant avec des maladies chroniques.



LES MAISONS SPORT SANTÉ

L'UFOLEP 44 accompagne plusieurs associations ayant ouvert des créneaux Sport Santé autour des **deux Maisons Sport Santé situées à Nantes et à Rezé**. Les MSS ont pour objectif d'accompagner progressivement les bénéficiaires vers une pratique durable au sein des associations sportives locales. Pour cela, les Maisons Sport Santé proposent des programmes adaptés et non reductibles, pensés comme une étape de reprise et d'orientation vers les clubs du territoire.

Dans cette continuité, l'UFOLEP 44 soutient les associations souhaitant accueillir ces nouveaux pratiquants après leur parcours en Maison Sport Santé. Cet accompagnement comprend notamment :

la mise à disposition
d'enseignants APA

la communication auprès des bénéficiaires des Maisons Sport
Santé

un accompagnement dans l'adaptation des pratiques et des contenus de séance.

Développer un créneau Sport Santé représente une véritable opportunité pour les associations : celle d'ouvrir leur pratique à de nouveaux publics, de renforcer leur ancrage local et de participer activement à une démarche de prévention et de bien-être accessible à tous.

L'UFOLEP 44 souhaite être un partenaire de confiance pour les associations, en leur apportant les outils, les ressources et l'accompagnement nécessaires pour construire des projets Sport Santé adaptés.



Contacts :

Camille BOYER et Charlie BRAUD
02 51 86 33 34 - sport-sante-ufolep44@laligue.org
www.sport-sante-ufolep44.com

VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE

Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en 7 secteurs géographiques, animés chacun par deux personnes, l'une salariée Vie Associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration.

L'animation du réseau des associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laïques affiliées
- favoriser la mise en réseau des associations entre elles sur le département de Loire-Atlantique
- favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro-local.

Pour en savoir plus ou contacter votre référent-e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09.

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement - FAL 44, rendez-vous sur www.laligue44.org.

L'UFOLEP 44 coordonne les associations proposant des activités sportives. Un accompagnement et un travail en réseau est proposé aux associations affiliées. Exemples : commission technique, mise à disposition d'éducateurs-trices sportifs-ves, prêt de matériel, tarif attractif pour la formation PSC, les formations fédérales bénévoles,...

LE CENTRE DE RESSOURCES À LA VIE ASSOCIATIVE

Labellisé « Accompagnement généraliste Guid'Asso », le CRVA a pour objet de soutenir et d'accompagner votre association dans son fonctionnement au quotidien sur toutes les questions liées à la vie statutaire, à la gouvernance, à l'emploi et de faciliter la mise en place des projets.

Il vous répond sur simple demande par mail à l'adresse centreresources@laligue44.org, ou par téléphone au 02 51 86 33 09



Appui à la fonction employeur :

- Appropriation du cadre légal et conventionnel
- Evaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
- Entrée, vie et conclusion du contrat de travail
- Relation employeur salarié-e

Appui à la gestion comptable :

- Mise à disposition du tableur Comptasso pour les associations d'envergure (tableau de comptabilité simplifiée et en partie double)
- BasiCompta_logiciel en ligne pour les petites associations affiliées
- Réponse aux questions liées à la comptabilité et à la gestion.

Gestion de la paie facilitée et sécurisée pour les associations affiliées.

Labélisé Tiers de Confiance par l'URSSAF, le Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA) de la Ligue de l'enseignement - FAL 44 propose le dispositif Impact Emploi aux associations affiliées qui inclut :

- La gestion sécurisée des bulletins de salaire et des déclarations sociales
- Le suivi adapté aux réalités des petites associations employeuses ainsi qu'aux obligations des conventions collectives qui leur sont applicables
- L'accompagnement sur leurs obligations d'employeur par le CRVA des Pays de la Loire.

Le CRVA est le rédacteur du Guide pratique de l'association www.guidepratiqueasso.org.

Reconnu nationally depuis 1993, ce guide explique dans un langage simple les principes de base du fonctionnement associatif :

- une boîte à outils,
- la vie associative,
- l'association et son fonctionnement,
- les acteurs,
- l'organisation de manifestations,
- la communication,
- la réglementation des activités,
- les finances



Dans le cadre du réseau Guid'Asso, le Guide Pratique de l'Association peut être une ressource pour les acteurs et actrices de l'appui à la vie associative ainsi que pour les associations. Nous restons à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements par email à faleditions@laligue44.org

LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF-IVES

Elles sont accessibles avant tout pour les bénévoles et responsables associatif-ives. **Ces formations sont gratuites pour les associations affiliées.**

• Les thématiques

Fonctionnement associatif, responsabilité juridique et assurances, comptabilité, organisation de manifestation, fonction employeur, communication, animation d'une réunion, etc. Ces temps collectifs peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

• Le Certif'Asso, Certificat de Formation à la Gestion Associative

Il comprend :

- Des formations en présentiel, du lundi 19 au jeudi 22 octobre 2026
- La réalisation de formations additionnelles proposées sur l'ensemble des Pays de la Loire
- Un accompagnement collectif et individuel

Contacts et informations :

Par mail à centreressources@laligue44.org ou par téléphone au 02 51 86 33 09

PROGRAMME DE FORMATION DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIF-IVES 2026 :

Intitulé du module	Contenu
Fonctionnement et organisation des associations	Une association, comment ça marche ? Vous souhaitez connaître ou approfondir les fondamentaux ? L'administration et l'organisation (statuts et règlement intérieur) Les différents modes d'organisation interne (Bureau, conseil d'administration, assemblée générale...)
Les différentes sources de financements	Comment penser votre recherche de financement pour l'adapter à vos projets ? - Identifier les financements des associations (privé, public, autofinancement) - Adopter une stratégie de recherche (dossier de subvention, appel à projets...) - Préparer vos demandes de financement (budget prévisionnel, plan de trésorerie, évaluation)
Initiation à la gestion comptable	Produits, charges, compte de résultat, bilan... ces documents vous effraient ? Pas de panique, on vous explique ! Comprendre facilement les enjeux, rôles et le fonctionnement de la comptabilité associative (exercice comptable, plan comptable associatif, enregistrement de pièces, ...). Se familiariser avec le compte de résultat et le bilan. Présentation et utilisation d'outils simples pour gérer la comptabilité de votre association (tableur et outil en ligne).
La mutualisation ou comment jouer collectif	Vous souhaitez partager des locaux, du matériel, des bénévoles ou des salarié.e.s ? C'est possible : Les ressources à mutualiser (humaines, financières et matérielles) Pourquoi, quand et comment mutualiser (contrat de mise à disposition, de prêt...) ? Et si on allait plus loin : vers une coopération réussie.
Mobiliser et fidéliser des bénévoles	Comment adapter vos missions (de terrain, de gestion...) au sein de l'association pour répondre aux nouvelles attentes des bénévoles ? - Comprendre les étapes du parcours d'engagement - Organiser sa démarche de fidélisation - Connaître les outils pour renouveler son bureau sereinement
La fonction employeur dans les associations	Vous êtes une association employeuse ou comptez le devenir et vous voulez faire le tour des droits et obligations qui sont les vôtres ? Appréhender la place des acteurs dans l'association employeuse (bénévoles, salarié.es, travailleur.euses indépendant.es...) Les droits et obligations (droit du travail : convention collective, accords d'entreprise...) La pratique du recrutement (fiches de poste, entretien, contrat de travail...) Les outils de l'emploi (groupement d'employeurs, gestion de la paie...)
Du projet à l'action, méthodologie de projet	Vous souhaitez mettre en place une activité et/ou organiser un événement ? - De l'élaboration d'un projet à sa communication - Identifier les espaces et acteurs ressources pour être accompagné dans toutes les étapes (formalités, réglementations, etc.)
Responsabilité juridique	Vous vous questionnez sur votre responsabilité juridique et sur celle de votre structure ? Quelles questions à se poser pour rechercher votre assurance ? Responsabilité civile, pénale, financière Obligations d'assurance : assurer les personnes, les biens, les activités



Flashez ce QR code pour vous en savoir plus sur le parcours de formation Certif'Asso 2026/2027

LA COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication optimale de la Fédération ainsi que des secteurs sportifs : UFOLEP et USEP :

- lettre mensuelle de la Ligue de l'enseignement – [FAL 44](#), [UFOLEP](#) et [USEP](#)
- relais sur site Internet www.laligue44.org
- posts sur les réseaux sociaux

Pour permettre à vos adhérent·es et dirigeant·es de bénéficier de ces outils de communication, n'oubliez pas de saisir leurs adresses e-mail dans le formulaire d'adhésion.



ACCOMPAGNEMENT À L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

La FAL 44 est un organisme agréé d'intermédiation : qui a la possibilité de mettre des volontaires à disposition auprès d'un organisme tiers non agréé, sur l'ensemble de la durée de la mission du volontaire ou sur une partie uniquement. Dans le cadre d'un projet d'accueil de volontaire en

Service Civique, la FAL 44 vous accompagne de la conception de la mission lors d'un premier rendez-vous d'échanges, aux formalités administratives et assiste le·la tuteur·rice, ainsi le·la jeune dans l'approche de la mission.

Contact : Nicolas Jego – njego@laligue44.org

PLATEFORME NATIONALE JEVEUXAIDER.ORG : UN PARTENARIAT NATIONAL AVEC LA LIGUE

JeVeuxAider.gouv.fr est la plateforme publique du bénévolat lancée par la Réserve Civique, qui met en relation les citoyen·nes souhaitant s'engager dans des associations partout en France.

Elle permet de trouver facilement des missions de bénévolat selon ses envies, ses compétences et sa disponibilité.

Les avantages :

Une plateforme numérique où publier vos missions de bénévolat : accessibles à toutes et tous depuis les moteurs de recherche, même aux personnes peu à l'aise avec le numérique.

Une mise en valeur de vos missions de bénévolat, grâce à une campagne de communication annuelle, intitulée « septembre pour apprendre », qui valorise les missions des associations de la Ligue de l'enseignement.

Un accompagnement personnalisé pour utiliser la plateforme avec des webinaires mensuels : Comment mobiliser des bénévoles avec JeVeuxAider.gouv.fr ?

Les modalités pratiques :

Créez un compte et publiez vos missions de bénévolat.

JeVeux
Aider .gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE



Scannez ce QR code pour accéder à la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr

LES PRINCIPES LIÉS A LA SACEM – SACD – SPRE

Pour bénéficier de réductions allant de 9,5 à 12,5%, l'association doit attester de son appartenance à la Ligue de l'enseignement lors de la création de son compte sur le site de la SACEM, à partir d'une attestation d'affiliation fournie par la fédération.

Ce document atteste de l'affiliation à la Ligue de l'enseignement et détaille les démarches à effectuer par l'association auprès de la SACEM. Vous pouvez en faire la demande par email au service affiliations : affiliations@laligue44.org.

Sur le site client de la SACEM, l'association choisit le type d'autorisation. Elle clique sur «obtenir cette autorisation en ligne». Trois cas de figures sont possibles :

- l'association a un espace client en ligne et se connecte avec ses identifiants
- l'association est déjà cliente de la SACEM mais n'a pas de compte en ligne. Dans ce cas, elle fournit un identifiant fourni par la SACEM, sur les courriers ou les factures qu'elle a reçu ou à défaut son numéro SIRET

- l'association n'a pas de compte et n'a jamais été cliente de la SACEM. Dans ce cas, elle doit créer un compte comme nouveau client à partir du numéro de SIRET de son association ou en sélectionnant «vous êtes une association sans SIRET».

Après avoir renseigné ses coordonnées, elle indique être membre d'une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la SACEM. Indiquer «LFEFP-la Ligue de l'enseignement» dans la liste déroulante et renseigne la date d'adhésion (date de début et de fin de saison en cours). Pour justifier de l'appartenance à la Ligue elle doit fournir l'attestation à sa délégation de la SACEM.

Plus d'informations auprès de la délégation
SACEM 44 :

29 Quai de Versailles – 44004 NANTES CEDEX 1
dl.nantes@sacem.fr – 02 90 92 21 10

CAMPAGNE LAÏCITE

Tous les ans, le 9 décembre, nous célébrons la date d'anniversaire de la promulgation de la loi de séparation des Églises et de l'État, appelée communément "Loi 1905". A cette occasion, nous proposons aux associations du réseau de participer à une campagne laïcité tout au long du mois de décembre.

Participez à la campagne Laïcité, en mettant en place un projet auprès de vos adhérent-es, des habitant-es, avec l'école.

Vous mettez en place une action ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour agir ? La fédération vous relaie et vous appuie dans la mise en œuvre !

Quelques exemples d'actions :

- Une lecture spectacle : « la laïcité se dévoile ». Eduquer à la laïcité : charte de la laïcité, animation en direction d'enfants et de jeunes lors d'activités... Charte de la laïcité redessinée par des sections dessin, création de saynètes d'impro par des sections théâtres...
- Des formations Laïcité (mises en place régulièrement ou à la demande) : comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.

- Créer un événement : planter un arbre de la laïcité, animation autour telles qu'un tournoi de sport, une représentation de la section chorale...
- La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.

Faites-nous connaître vos actions pour que nous puissions les valoriser citoyennete@laligue44.org



FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE

Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à mettre en œuvre des actions afin de réaffirmer la laïcité.

L'Etat promeut, en la matière, la mise en place de formations. Elles doivent permettre aux acteurs et actrices de l'action publique, technicien·nes, élu·es ou bénévoles, d'acquérir les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi.

- Comment le principe de Laïcité permet de garantir à toutes et tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agent·es, à vos salarié·es, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils-elles adopter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formé·es, habilité·es par l'Etat, nous vous proposons un programme de formation destiné aux élu·es, salarié·es et bénévoles de votre structure, commune ou établissement. Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DREETS Pays de la Loire, elle est donc gratuite pour votre structure. Seuls restent à charge les déplacements et repas.



DATES ET LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES

Pour plus de renseignements :
02 51 86 33 10
formation@laligue44.org

SEMAINES D'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

Participez aux Semaines d'Education Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations. Agissons ensemble, auprès de toutes et tous, jeunes et adultes, professionnel·les ou non, pour lutter contre les représentations, les préjugés et faire appliquer le droit pour toutes et tous.

Poursuivons notre action éducative en rappelant que traiter différemment des personnes selon leur origine, religion, sexe et âge, réels ou supposés, est un délit. En tant qu'association de proximité, vous êtes l'un des premiers vecteurs éducatifs : participez en mettant en place des actions débats, temps de sensibilisation auprès des enfants, en signant la charte de la diversité, en mettant en place Cinétik Scolaire (ciné-débat sur le temps scolaire)...

La fédération vous accompagne (formation, prêt de matériel - d'expositions, malles d'ouvrages - mise en lien avec des associations ressources pour organiser des cafés citoyens, ciné débats ou spectacle sur la thématique), et communique sur votre action.

Un nouveau site internet - www.secd44.org - permet maintenant de mettre en lumière les actions proposées dans le cadre des SECD et sur lequel vous retrouvez un certain nombre de ressources sur les questions de lutte contre les discriminations. N'hésitez pas à le consulter.

Et si vous souhaitez mettre en place une action, n'hésitez pas à revenir vers votre référent·e de secteur (coordonnées p.4).

LIRE ET FAIRE LIRE

Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives publiques (centres de loisirs, crèches, collèges, bibliothèques...).

Cette action mobilise des personnes de plus 50 ans qui s'impliquent bénévolement pour animer des ateliers hebdomadaires avec des groupes de 2 à 6 enfants maximum afin de leur transmettre le plaisir de la lecture. Forte de son réseau associatif, La Ligue de l'enseignement - FAL 44 s'appuie sur les amicales laïques et associations affiliées sur tout le département de la Loire Atlantique, véritables intermédiaires dans la mise en place locale du dispositif.

L'enjeu est de faire vivre localement une démarche d'éducation populaire autour de la lecture, en réunissant amicales laïques ou associations affiliées, structures éducatives et habitant·es autour d'une action commune.

L'action doit permettre à l'enfant de voir régulièrement autour de lui des adultes prendre du plaisir à lire afin de lui transmettre l'envie de lire. Prendre un livre tout seul est un moyen d'ouverture sur le monde, de développer son imaginaire, son vocabulaire, et de favoriser la réussite scolaire. La Ligue de l'enseignement - FAL44 coordonne l'opération pour les établissements publics.

Contactez Hortense Vollaire :
hvoltaire@laligue44.org 02 51 86 33 22
<https://www.lireetfairelire.org>

BAFA

QUI SOMMES-NOUS ?

La Ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire, qui milite pour une République laïque, démocratique et sociale.

Nous sommes habilités organisme de formation BAFA et organisateur d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

**éducation sociabilisation
laïcité culture
citoyenneté démocratie
engagement diversité égalité
solidarité émancipation**

**SE FORMER À LA LIGUE,
C'EST TROUVER :**

- Des équipes de formateurs trices qualifiés et aux expériences variées.
- La possibilité de devenir acteur/trice de sa formation grâce à des bilans réguliers, une évaluation et des séances pratiques.
- Une formation organisée en petits groupes et accompagnée d'un suivi grâce à un.e formateur/trice référent.e par stagiaire.
- Les outils nécessaires à l'élaboration de projets d'animation évolués.
- Un accueil convivial, des conditions d'hébergement et de restauration de qualité.
- Nous pouvons t'accompagner dans ta recherche de stage pratique !

DES FORMATIONS SUR TOUTE LA RÉGION !

Contacte directement la fédération de ton département pour avoir plus de renseignements si besoin.

FÉDÉRATION DE LA MAYENNE (53)
26, boulevard Murle - 53000 LAVAL
07 45 28 35 95
bafa-bafd@laligue53.org

FÉDÉRATION DE LA SARTHE (72)
18, rue bévanger - 72000 LE MANS
02 43 39 27 16
fal72bafa@laligue.org

FÉDÉRATION DU MAINE-ET-LOIRE (49)
14 bis, avenue Marie Talet - 49100 ANGERS
06 51 09 49 05
formation@fol49.org

FÉDÉRATION DE LOIRE-ATLANTIQUE (44)
2A, rue de Madrid
BP 74107 - 44000 NANTES
02 51 86 33 10
bafa-bafd@laligue44.org

FÉDÉRATION DE LA VENDÉE (85)
41, rue Monge
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
02 51 36 45 97
bafa@laligue85.org



PAYS DE LA LOIRE
Ligue de l'enseignement
laïcité, démocratie, égalité

**DEVIENS ANIMATEUR,
ANIMATRICE AVEC LA LIGUE
DE L'ENSEIGNEMENT !**

BAFA

FORMATIONS 2026-2027

www.bafa-bafd-ouest.fr



FORMATION ACCESSIBLE DÈS 16 ANS !



Flashez ce QR code pour en savoir plus et consulter la plaquette 2026/2027.

CINÉTIK

**FESTIVAL
CINÉTIK**

**3 FILMS · 10 PROJECTIONS ·
DÉBATS/ATELIERS EN LOIRE ATLANTIQUE**

**MARS >
AVRIL 2026**

PRIS DANS LA TOILE

Posters for films: "Celle que vous croyez", "EFFACER L'HISTORIQUE", and "EMPRIS NUMÉRIQUE".



Flashez ce QR code pour en savoir plus.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 EN QUELQUES MOTS

NOTRE IDENTITÉ



Une fédération
d'associations, de collectivités
et d'établissements scolaires

386 SUR LE DÉPARTEMENT



Un mouvement
d'éducation populaire

45 672 ADHÉRENT-ES



Un partenaire de
l'école publique

+15 000 ÉLÈVES SENSIBILISÉ-ES



Une actrice de
l'économie sociale et
solidaire

50 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

NOS CHAMPS D'ACTION



ÉDUCATION



FORMATION



JEUNESSES



CITOYENNETÉ



LOISIRS
ÉDUCATIFS



INCLUSION
SOCIALE



VIE
ASSOCIATIVE



SPORT

NOS IMPLANTATIONS



Le siège
Nantes



Structures
affiliées



Centre Le Soleil de Jade
Préfailles



Centre Les Moussaillons
Préfailles



Château de la Turmelière
Liré - Orée d'Anjou (49)



Centre International de Séjour Nantais
Le SPOT

PROCÉDURE D'AFFILIATION ET D'ADHÉSION A L'USEP

1) L'ensemble des documents d'affiliation est adressé aux délégué-es de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d'école ou des sections USEP d'Amicale Laïque.

Ces documents sont rassemblés dans un dossier qui comprend :

- la page d'informations sur l'association USEP et/ou l'amicale laïque (document recto/verso)
- une page d'information pour expliquer l'adhésion des élèves : format des fichiers à transmettre
- le bon de commande des forfaits classes pour les enfants
- la fiche individuelle d'honorabilité à remplir par chacun des adultes qui adhèrent à l'USEP
- la fiche des tarifs

2) L'association USEP, ou bien la section USEP en lien avec l'Amicale Laïque concernée, complète les informations demandées.

3) L'association USEP ou la section USEP d'Amicale Laïque transmet son dossier (et en conserve une copie) aux délégué-es de secteur USEP ou à l'USEP 44.

4) Les délégué-es de secteur USEP ou l'USEP 44 vérifient, rectifient, complètent si besoin les informations puis transmettent l'ensemble des dossiers au comité départemental avant le 17 octobre 2026.

5) Le comité départemental USEP saisit les données en ligne sur Ligu'asso et transmet les appels à cotisation aux associations.

Les licences parviendront aux associations ou aux sections USEP des Amicales Laiques par mail en format pdf.

Pour nous contacter :

02.51.86.33.13

affi.usep44@laligue44.org





Service affiliations :

Ligue de l'enseignement – FAL 44 et UFOLEP 44

Contact : 02 51 86 33 34 ou 02 51 86 33 09

affiliations@laligue44.org

2A rue de Madrid
BP 74107
44041 Nantes cedex 1

